

le 30 mai 2019.

35870 le minier / France

Reçu en mairie le

- 3 JUN 2019

Monsieur le Maire.

le minier / France

Residant au Minier au hameau de puis plus de 25 ans j'ai été le témoin de nombreux accidents et incidents sur la route D14 qui est la route nationale de la rue du Général de Gaulle. Cette route est très empruntée par de nombreux véhicules qui ne vont qu'à 30 km/h à l'heure mais plutôt à 70 km/h.

Je voudrais vous expliquer que le projet de construction d'un cabinet de bureaux d'infirmiers et de kinésithérapeutes à côté de l'école parait incohérent. Il n'y a pas assez de place pour stationnement à l'entrée du village un tel parking pour le public ne donnera pas de vision aux conducteurs de véhicules ainsi qu'aux piétons.

Il existe d'autres sites plus compréhensibles dans notre village pour votre projet social qui éparqueroient aux conducteurs de véhicules le danger d'une vue latérale sur un axe où les voitures vont à une telle allure sortant et rentrant dans le village. D'un point de vue esthétique l'entrée d'un village "bords de Rance" ne sera jamais améliorée. L'absence d'information concrète aux habitants est néfaste à une démonstration participative.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées.

Enquête publique.

1 >

lundi 3 juin 2019 à 13:35 réception

À : enquetepublique minihic

Madame la commissaire enquêtrice,

En réaction à l'implantation d'un site d'activités paramédicales rue de la Gandrais, j'ai une remarque à formuler concernant les accès au site. Ce projet ne manquera pas de générer d'importantes contraintes de circulation dans le hameau, si les accès à la maison médicale ne devaient se faire que par la seule rue de la Gandrais. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi ils ne pourraient pas se faire par la rue du Général de Gaulle (avec beaucoup moins de nuisances) comme c'est actuellement le cas dans le cabinet de kinés un peu plus loin, et comme c'est le cas pour toutes les résidences situées sur cet axe, en face, de l'autre côté de la rue et plus généralement entre le bourg du Minihic et celui de La Richardais. D'autant plus que la vitesse autorisée peut facilement être abaissée à l'entrée du Minihic.

La rue de la Gandrais, considérée comme une petite voie tertiaire, ne me paraît pas adaptée à un tel projet qui entrainera les va-et-vient des patients d'une dizaine de professionnels dans une rue étroite où il est déjà difficile pour deux véhicules de se croiser. Ajouté aux déplacements des occupants des quinze résidences actuelles et de celles à venir, il est à craindre que ce hameau champêtre où il est agréable de vivre, ne devienne un secteur bruyant, avec trop de circulation et des voitures garées n'importe où et n'importe comment...

Concernant les nuisances sonores, je pense qu'elles sont largement sous-estimées dans le dossier. Il indique en effet que "l'augmentation du nombre de véhicules motorisés circulant dans le secteur induira une légère augmentation des nuisances sonores". Cette analyse paraît peu réaliste et je pense qu'il serait plus honnête, si les deux accès au site paramédical devaient se faire par la rue de la Gandrais, de parler de nuisances sonores très significatives, au regard du nombre de véhicules que générera inévitablement une telle activité.

Notez enfin que la rue de la Gandrais est actuellement un lieu de passage très fréquenté par les randonneurs à pied (cette rue et l'impasse du Pourquoi-pas permettent d'accéder aux chemins de randonnée).

Si ce projet doit voir le jour, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces éléments de réflexion concernant les accès au site.

Bien cordialement,

Consignation d'observations

lundi 3 juin 2019 à 09:29

réception

À : enquetepublique.minihic@orange.fr



Refus du projet.odt

21 Ko

Objet Enquête Publique,Révision allégée du PLU

A l'attention de Madame la commissaire Enquêtrice.

Madame,

....., nous vous prions de trouver en annexe nos observations sur l'objet référencé.
Nous vous prions d'agréer Madame nos sentiments distingués.

Le 29 mai 2019

Mairie du Minihic sur Rance

A l'attention de Monsieur le Maire

Place de l'église

35870

Le Minihic sur Rance

Courrier adressé par courriel le 03 juin 2019

A l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Révision allégée du PLU

Nous sommes résidents au Minihic sur Rance – 35870.

Nous nous sommes déplacés en Mairie le lundi 20 mai 2019, au titre de la concertation avec le public.

Nous avons rencontré Madame la commissaire enquêtrice, lui avons remis notre dossier et exposé nos réserves principalement liées au stationnement des véhicules au droit des habitations du 1,3 et 5 rue de la Gandrais.

Cette requête a été commune

Nous avons commis une erreur ; nous pensions que la Révision allégée du PLU était actée ,et que l'enquête publique nous permettrait uniquement de donner notre avis que sur des travaux annexes d'aménagement du site du type stationnement par exemple.

Les échanges auprès de Madame la commissaire enquêtrice, nous ont permis de comprendre que cette enquête publique nous donne le droit de valider ou de refuser cette Révision allégée du PLU .

En conséquence ,

je soussigné

résident au au Minihic sur Rance ,

vous fait part de mon refus de voir acté la Révision allégée du PLU

et la prise en compte du Reclassement en zone Uh des parcelles concernées.

Nous souhaitons que la zone impactée à savoir les parcelles An422,An°425,An°639,An°640 et An°641, reste en l'état sans reclassement de cet espace.

Si ce projet venait à être validé ,nous vous remercions dans ces conditions de prendre en considération les réserves émises au titre du stationnement.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire l'expression de nos sentiments distingués.

Le 29 mai 2019

Mairie du Minihic sur Rance

A l'attention de Monsieur le Maire

Place de l'église

35870

Le Minihic sur Rance

Courrier adressé par [redacted] par courriel le 03 juin 2019

A l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Révision allégée du PLU

Nous sommes résidents au ([redacted]) au Minihic sur Rance – 35870.

Représenté par notre voisin [redacted], nous nous sommes déplacés en Mairie le lundi 20 mai 2019, au titre de la concertation avec le public.

Nous, représenté par notre voisin [redacted] avons rencontré Madame la commissaire enquêtrice, lui avons remis notre dossier et exposé nos réserves principalement liées au stationnement des véhicules au droit des habitations du [redacted].

Cette requête a été commune et rédigée par [redacted] au nom des 3 [redacted] résidents du [redacted].

Nous avons commis une erreur ; nous pensions que la Révision allégée du PLU était actée ,et que l'enquête publique nous permettrait uniquement de donner notre avis que sur des travaux annexes d'aménagement du site du type stationnement par exemple.

Les échanges auprès de Madame la commissaire enquêtrice, nous ont permis de comprendre que cette enquête publique nous donne le droit de valider ou de refuser cette Révision allégée du PLU .

En conséquence ,
je soussigné
résident au au Minihic sur Rance ,

vous fait part de mon refus de voir acté la Révision allégée du PLU
et la prise en compte du Reclassement en zone Uh des parcelles concernées.

Nous souhaitons que la zone impactée à savoir les parcelles An422,An°425,An°639,An°640 et An°641, reste en l'état sans reclassement de cet espace.

Si ce projet venait à être validé ,nous vous remercions dans ces conditions de prendre en considération les réserves émises et remise en main propre au titre du stationnement.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire l'expression de nos sentiments distingués.